

**L'éditorial  
d'Arlette  
Laguiller**  
p 3

**Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !**

**LUTTE**  
**OUVRIÈRE**  
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1881 - 20 août 2004 - prix : 1 €

**Jeux Olympiques**

**Peu de  
pain, mais  
beaucoup  
de cirque**

La Poste  
Un service  
public  
peau de  
chagrin  
p 11

Gares SNCF  
Prenez  
votre billet  
ailleurs  
p 10

Allemagne :  
Un début de  
riposte des  
travailleurs  
p 6

L'anniversaire du  
débarquement en Provence  
Une mise en scène indécente  
p 12



# Sommaire

## Leur société

- p 4 ■ Manifestation des sans-papiers
- Les contrats OMI
- p 5 ■ Profits olympiques
- Le bronze au-dessus de l'or
- Impôts : silence sur les combines patronales
- p 8 ■ Moins d'aide pour les familles modestes
- Contrat de travail à la mode Seillière
- Pour le MEDEF, l'impôt sur la fortune est trop dur
- Arnaque sur les Télécoms
- p 12 ■ L'anniversaire du débarquement en Provence
- Le pape et la liberté des femmes

## Tribune

- p 4 ■ Avec la peau des peuples !

## Dans le monde

- p 6 ■ Venezuela : la victoire de Chavez
- Allemagne : début de riposte aux attaques gouvernementales
- p 7 ■ Burundi : nouveaux massacres
- Israël : des milliers de Palestiniens détenus dans des conditions odieuses
- Irak : profiteurs de guerre

## Dans les entreprises

- p 9 ■ Perrier : chantage à la délocalisation
- Michelin : des bénéfices qui gonflent
- L'Oréal : la chasse aux arrêts maladie
- p 10 ■ Dans les gares : plus facile d'acheter une cravate qu'un billet
- SNCF-RFF : la lutte pour les gares
- SNCF Paris Saint-Lazare : des travaux pour quoi faire ?
- p 11 ■ Tourcoing : l'hôpital public vache à lait de la clinique privée
- La Poste - Lyon : économies sur les salaires
- La Poste - Paris 16 : dégradation de la distribution du courrier

# Les caravanes de Lutte Ouvrière

Depuis le début de l'été, des camarades de Lutte Ouvrière parcourent les régions, allant de ville en ville à la rencontre de la population laborieuse afin de discuter de la situation actuelle et de l'avenir qu'il nous faut préparer.

Pour le gouvernement Chirac-Raffarin-Sarkozy, les travailleurs ne travailleraient pas assez, les chômeurs seraient fainéants, les malades se soigneraient trop et seraient des fraudeurs. Dans le même temps, il

consacre des dizaines de milliards en subventions aux patrons. De leur côté, les patrons multiplient les chantages à la délocalisation.

Pour l'ensemble du monde du travail, cette situation devient chaque jour plus insupportable.

C'est de cela que nous voulons discuter avec tous ceux qui le souhaitent. Vous trouverez ci-dessous la liste des prochaines étapes. Venez nombreux nous rencontrer.



# Les villes-étapes

## Lorraine

**Vendredi 20 août**  
Villerupt (Meurthe-et-Moselle)

**Samedi 21 août**  
Longwy-Haut (Meurthe-et-Moselle)

**Lundi 23 août**  
Boulay (Moselle)

**Mardi 24 août**  
Yutz (Moselle)

**Mercredi 25 août**  
Faulquemont (Moselle)

**Jeudi 26 août**  
Farebersviller (Moselle)

**Vendredi 27 août**  
Folschviller (Moselle)

## Étang de Berre

**Vendredi 20 août**  
Châteauneuf-les-Martigues (Bouches-du-Rhône)

**Samedi 21 août**  
Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône)

**Lundi 23 août**  
Rognac (Bouches-du-Rhône)

**Mardi 24 août**  
Noves (Bouches-du-Rhône)

**Jeudi 26 août**  
Aubagne (Bouches-du-Rhône)

**Vendredi 27 août**  
Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône)

**Samedi 28 août**  
Gardanne (Bouches-du-Rhône)

## Saône-et-Loire

**Vendredi 20 août**  
Digoin (Saône-et-Loire)

**Samedi 21 août**  
Gueugnon (Saône-et-Loire)

# LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

## Adresser toute correspondance à:

**LUTTE OUVRIÈRE**  
**B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE**

Téléphone : 01 48 43 65 58 - Télécopie : 01 48 43 69 94

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET

http://www.lutte-ouvriere.org - E-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Union Communiste Internationaliste : http://www.union-communiste.org

E-mail : contact@union-communiste.org

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron

6, rue Florian - 93500 PANTIN

Lutte Ouvrière (Ile-de-France) - c/o Editions d'Avron  
153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 PANTIN

## SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 150 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

	ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE		
	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 N°)
<b>France, DOM-TOM</b>	35 €	18 €	15 €
<b>DOM-TOM, par avion</b>	50 €	25 €	21 €
<b>Europe Afrique Moyen-Orient États-Unis Canada</b>	60 €	30 €	15 €
<b>Asie Océanie autre Amérique</b>	75 €	38 €	26 €
<b>Asie Océanie autre Amérique (voie prioritaire)</b>	90 €	45 €	32 €

## BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL et VILLE : .....

COMPLÉMENT D'ADRESSE .....

Je m'abonne à : LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE, pour une durée de .....

(rayer la mention inutile).

Ci-joint la somme de : .....

Règlement :

par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE,

par virement postal à LUTTE OUVRIÈRE, CCP PARIS 26 274 60 R

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 153-155, avenue Jean-Lolive à Pantin (93500) et 6, rue Florian à Pantin (93500) - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 15 000 exemplaires. Impression : Rotos de l'Ile-de-France, 3, rue du Parc, 93150 Le-Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 64995.

# L'Éditorial

d'Arlette Laguiller

Editorial des bulletins d'entreprise  
du 16 août 2004

## Peu de pain, mais beaucoup de cirque !



« Du pain et du cirque – voilà ce qu'il faut au peuple pour qu'il soit content », disaient les dignitaires de l'ancienne Rome, qui avaient le même mépris cynique que les dirigeants du monde d'aujourd'hui. Du pain que les empereurs faisaient distribuer, à l'occasion, au petit peuple de Rome, et surtout des jeux pour le détourner de sa misère quotidienne.

Depuis samedi 14 août, de la télévision à la radio, en passant par la presse écrite, il n'y en a que pour les Jeux Olympiques : seul le pape a réussi à se frayer un chemin au milieu des informations sportives, mais Lourdes n'a fait que promettre des miracles, en plus du cirque.

On peut prendre plaisir devant le sport-spectacle, fût-il obtenu après des années d'entraînement que le sportif amateur ne peut certes pas se permettre (sans même parler de ces produits miracles de la chimie, qui rendent les performances plus spectaculaires, mais au prix de la santé des athlètes). Les prestations des nageuses, des athlètes ou des gymnastes témoignent au moins des extraordinaires possibilités du corps humain. Mais, pendant que des athlètes de vingt ans courent ou nagent pour des médailles, à l'arrière, les membres nettement moins sportifs des conseils d'administration de Nike, Adidas, Reebok ou Puma s'opposent pour des bénéfices que chaque jeu olympique, chaque épreuve sportive accroissent.

Les rôles sont bien distribués : aux jeunes athlètes de jouer les hommes sandwiches et faire sur leurs maillots la publicité pour ces marques, pendant que d'autres jeunes, voire des enfants, dans les pays pauvres, s'épuisent, pour des salaires dérisoires, à fabriquer les vêtements de sport achetés par d'autres.

Les Jeux Olympiques sont avant tout une affaire de gros sous, et pas seulement pour les fabricants de vêtements ou de chaussures de sport. Combien les immenses chantiers d'Athènes ont-ils rapporté de bénéfices aux Bouygues de là-bas et sans doute aussi

d'ici ? Combien vaut, en termes de publicité, le sponsoring des Jeux Olympiques, avec tous les sponsors officiels, de McDonald's à Accor, en passant par Coca-Cola, Samsung, Kodak et autres Heineken ?

Jamais l'organisation des Jeux n'a coûté aussi cher, dit-on à propos des Jeux d'Athènes. Mais on avait entendu déjà cela à Sydney ou à Atlanta, il y a quatre et huit ans ! Mais s'ils coûtent cher aux contribuables, ils rapportent en conséquence. Oh, pas aux sportifs : ils ont droit à la gloire, fugitive pour beaucoup d'entre eux ! Mais dans les stades, cela se passe au fond comme dans les usines, les bureaux ou sur les chantiers : ce ne sont pas ceux qui font l'effort qui en récoltent le plus de bénéfices !

Oui, on peut prendre plaisir au spectacle mais il est assorti d'une débauche de nationalisme, où chaque performance d'athlète se transforme en victoire nationale sur « les autres ». Et il est plus facile pour Chirac de se féliciter des résultats d'une judoka française que de s'opposer aux délocalisations.

Un commentateur de télévision, emporté par son enthousiasme pour les Jeux Olympiques, a glissé : « *Les téléspectateurs ne sont même pas obligés de réfléchir, il suffit d'admirer.* » Mais la réalité revient au galop dès qu'on cesse de regarder le spectacle. Il ne peut faire oublier les vagues de licenciements. Il ne peut faire oublier les usines qui ferment, les femmes et les hommes tombés dans la misère parce que, depuis qu'ils sont licenciés, ils ne parviennent pas à retrouver du travail. Il ne peut faire oublier à tous le pouvoir d'achat qui baisse parce que les salaires n'augmentent pas assez. Dans l'ancienne Rome, à côté du cirque, il y avait au moins les distributions de pain. En ces temps modernes, on est nettement plus chiche pour distribuer des augmentations de salaire.

Et disons-nous bien que, si difficile que soit une lutte pour une augmentation générale des salaires, elle rapportera bien plus que ne nous rapporteront toutes les médailles en chocolat distribuées dans ces Jeux.

**Arlette LAGUILLER**

## • Chômage

### Les jeunes de plus en plus touchés

La proportion des jeunes qui trouvent un emploi dans les sept mois suivant leur formation a chuté de 12 % en un an, passant de 69,8 % à 57,8 % en 2003. C'est ce que révèle une étude du ministère de l'Éducation nationale publiée au début août 2004. L'insertion professionnelle des jeunes au sortir du lycée ou du collège s'est ainsi très largement détériorée. Ce sont en particulier les jeunes les moins diplômés qui sont les plus touchés.

Ainsi le taux d'emploi diminue de 13 %, celui des titulaires d'un Bac professionnel de 10 %. Seuls les jeunes ayant obtenu un BTS gardent de bonnes chances

de trouver rapidement un premier emploi.

Même les apprentis, pour lesquels le gouvernement multiplie pourtant les aides au patronat, trouvent de moins en moins facilement puisque leur taux d'emploi est passé en un an de 75,9 % à 69,2 %.

On le voit, ce sont en partie les plus jeunes qui payent les conséquences de l'augmentation du chômage.

Malgré les déclarations gouvernementales et les aides au patronat sous prétexte de promouvoir l'emploi des jeunes, l'entrée dans la vie active pour ceux-ci est souvent d'abord « la galère ».

**David MARCIL**

## Le ver est dans les fruits

Si, en ville, les consommateurs s'étonnent de ne pas voir baisser le prix des fruits et légumes en pleine saison, les agriculteurs de leur côté ont multiplié les actions spectaculaires depuis un mois pour se plaindre du prix auquel les grandes surfaces leur achètent leurs produits. « *Dans la grande distribution, un dispositif [devrait] permettre de rémunérer les producteurs à un prix qui ne peut être inférieur au coût de revient* », a donc fini par annoncer le ministère de l'Économie à la veille du 15 août. Mais il n'y a aucune contrainte à l'égard de ces grandes surfaces.

Les agriculteurs livrent leur production calibrée, souvent déjà en sachets prêts à la vente, aux grandes surfaces qui n'ont même pas toujours besoin de

défaire la palette pour la mettre en rayon et la vendre plus du double du prix d'achat. Quant au prix d'achat, il y a le prix déclaré et le prix réellement payé, que le petit producteur n'est pas toujours en état de contester.

La grande distribution est parmi les secteurs où les salariés sont les moins payés, avec les conditions de travail les plus dures. Les petits exploitants agricoles ne gagnent pas grand chose, et le consommateur continue à payer ses fruits cher... au point de ne plus guère en acheter, même en plein été. Mais le grand capital de la distribution a ses profits assurés et, pour lui, c'est tout ce qui compte.

**Alain LECAIRE**

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

## TRIBUNE

# Avec la peau des peuples !

Pour la célébration du débarquement en Provence à l'été 1944, Chirac a décerné une médaille à quelques survivants venus de pays de l'ancien empire colonial français. Nos gouvernants disent se souvenir soudain que la France et l'Europe doivent leur liberté à ces hommes. Mais quelques malheureuses médailles n'effaceront pas l'ingratitude et le cynisme de l'État français à leur égard.

Ces soldats, *Goumiers, Spahis* ou *Tirailleurs sénégalais* qui venaient de toutes les colonies de l'époque, formaient plus de la moitié des troupes françaises qui ont débarqué en Méditerranée : 120 000 sur un total de 230 000. Mais ces « indigènes » méprisés et opprimés, n'étaient soudain hisés au rang de Français que pour être envoyés en première ligne, se faire tuer la peau.

Ils avaient été recrutés dans les régions les plus pauvres, comme les montagnes de l'Atlas au Maroc. Présentés comme des engagés volontaires, ils étaient bien souvent enrôlés de force, tel cet ancien combattant marocain qui raconte que le recruteur lui a dit : « *soit tu viens avec nous, soit tu vas en prison* » ! Les officiers qui les encadraient étaient souvent d'anciens vichyssois, que la défaite certaine de l'Allemagne avait convertis en résistants de la dernière heure. Les gouvernements passent, mais les armées et les polices restent !

Des dizaines de milliers de soldats africains, antillais, maghrébins, ont été envoyés au casse-pipe, tout cela pour quoi ? Cette « Libération » sous la houlette d'un De Gaulle n'a pourtant pas été la leur – et pas davantage celle des travailleurs en France. Les colonies, l'exploitation de leurs populations et de leurs richesses, ont continué d'être un enjeu de taille pour l'impérialisme français. Et dès la fin de la guerre, l'État français s'est employé à rappeler à tous les peuples qu'il opprimait que rien n'avait changé : on s'était servi d'eux comme chair à canon, mais ils pouvaient dégager ! La colonisation continuait comme avant ! L'indépendance que la France avait retrouvée avec la fin de l'occupation allemande, n'était pas pour eux. Chez eux au contraire, continuait l'occupation française. Brutale. Dès le 8 mai 1945, en

pleine célébration de la « victoire contre le fascisme », alors que les Algériens de Sétif manifestaient pour leur part de liberté, l'armée française et les milices de colons massacraient plus de 40 000 personnes...

Quand révoltes et révolutions ont finalement arraché à l'État français les indépendances, les pensions et les retraites des étrangers ayant servi dans l'armée française ont tout simplement été gelées à leur montant à cette date. C'était la loi dite de « cristallisation », votée en 1959 sous de Gaulle. Une scélératesse qui fait qu'à la fin 2002, tandis qu'un ancien combattant français percevait 690 euros mensuels, un Sénégalais en touchait 230 et un Marocain 61 ! Pas de droit à la retraite non plus ni a fortiori rien, à leur mort, versé à leur veuve.

Aujourd'hui, si l'État a décidé de revaloriser ces pensions, c'est parce que des anciens combattants survivants ont entamé des actions en justice. Et tout ce qu'on leur concède, c'est une augmentation de 20 % ! Dérisoire, étant donné la faiblesse initiale des pensions, dont l'arriéré ne pourra être perçu qu'à compter de l'an 2000. Voilà des années de pensions et de retraites balayées d'un revers de main ! La France prétend que cela lui coûterait trop cher, même maintenant, alors que bien peu de ces vétérans d'une guerre d'il y a 60 ans sont encore en vie ! Cela lui coûte évidemment moins cher de donner la légion d'honneur à la ville d'Alger, promue « *capitale de la France libre en 1944* »... mais ville quadrillée de 1954 à 1962 par l'armée française et capitale alors de la torture !

Cela dit, le fait d'avoir envoyé sur les champs de bataille d'Europe la jeunesse des colonies, n'a pas été sans conséquences. Ce sont souvent les jeunes rescapés qui, de retour dans leur pays de misère, se sont soulevés, les armes à la main, pour conquérir leur propre libération. Et à défaut d'une véritable émancipation du joug économique, arracher l'indépendance politique.

Juste retour de flamme.

**Éditorial des bulletins d'entreprise « L'Étincelle », édités par la Fraction, du lundi 16 août 2004.**

**Convergences Révolutionnaires n° 34 (juillet-août 2004)** - bimestriel publié par la Fraction

**Dossier :** Accidents du travail et maladies professionnelles : faux frais de l'exploitation pour le patronat et l'État.

**Articles :** L'alliance LO-LCR après « l'échec » électoral - La réforme de l'assurance maladie va-t-elle passer comme une lettre à la poste ? - Belgique : vote obligatoire pour scrutin sans enjeu - Irak : le blanc-seing de Chirac à Bush - Israël : quand Jérusalem succède à Johannesburg.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 €, ou s'abonner (1 an : 9 € ; de soutien : 15 €) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18

ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19

Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

## Leur société

### • Samedi 21 août, à Paris

# Manifestons avec les sans-papiers

Huit ans après l'expulsion brutale des sans-papiers qui occupaient l'église Saint-Bernard, leur Coordination nationale appelle à manifester samedi 21 août à Paris, de la place de la République à l'église Saint-Bernard.

Depuis huit ans, les sans-papiers continuent à rester mobilisés pour défendre leurs droits et réclamer leur régularisation. Sous le gouvernement Jospin, seule une minorité d'entre eux avaient pu obtenir cette régularisation, tandis que la grande majorité restaient condamnés au travail clandestin, sous la menace permanente d'une expulsion.

Le gouvernement actuel, dans ses attaques contre tous les travailleurs, accentue la répression contre les sans-papiers, et il multiplie les intimidations et les expulsions. Les lois Sarkozy ont d'autre part allongé la durée de rétention des étrangers en situation irrégulière de douze à trente-deux jours, dans des centres surpeuplés, bien souvent sans hygiène ni confort minimum.

**Lutte Ouvrière appelle se joindre à la manifestation pour la régularisation de tous les sans-papiers et le respect du droit d'asile, dont se réclame le gouvernement français, samedi 21 août à Paris, à 14 heures, place de la République**



### • Les contrats OMI

# Surexploitation légale des travailleurs étrangers

À côté des pratiques illégales qui fleurissent sur la misère, existe une surexploitation bien « légale » des travailleurs étrangers à qui on ne reconnaît pas les mêmes droits qu'aux ouvriers français. Elle se fait sous couvert du ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, au travers des contrats OMI (Office des migrations internationales) signés entre la France et différents pays, tels le Maroc ou la Tunisie. Une dizaine de milliers de salariés sont ainsi recrutés chaque année par cet organisme pour travailler dans l'agriculture.

L'agriculteur désireux d'embaucher un salarié étranger s'adresse à l'OMI, après avoir vérifié que son offre d'emploi déposée à l'ANPE est restée sans réponse. Simple formalité, l'offre étant rédigée de façon à décourager quiconque cherche du travail. Il peut alors désigner nommément les travailleurs qu'il souhaite faire venir. Ceux-ci ont un contrat de six mois, prolongeable deux mois au maximum, et doivent ensuite regagner leur pays dans les dix jours.

Les contrats OMI sont des emplois saisonniers, où les travailleurs n'ont ni prime de précarité, ni de priorité de réembauche. Leur couverture sociale s'arrête à la fin de leurs huit mois, au lieu de couvrir l'année. Ils cotisent aux Asse-dic, mais n'ont droit ni au chômage ni au RMI. Ils ne peuvent obtenir une carte de séjour, ne pouvant justifier d'une présence continue suffisante sur le territoire français, ni faire venir leur famille,

puisqu'ils n'ont pas un an de présence. Alors qu'un travailleur étranger peut avoir été embauché huit mois par an pendant vingt ans, et parfois par le même employeur, le temps passé sur le territoire n'est pas pris en compte comme ancienneté en vue d'une éventuelle régularisation.

À ces dispositions légales s'ajoutent toutes sortes d'irrégularités : sur les repos hebdomadaires, les heures supplémentaires ; manque d'information sur les produits polluants et absence de protection, logement de fortune (parfois une simple bâche) sans hygiène ni eau potable, etc.

Le chantage permanent au réemploi l'année suivante est la règle. Comme il doit regagner son pays dès la fin de son contrat, il est impossible au travailleur de poursuivre son employeur en justice, et il a le plus grand mal à toucher une retraite.

L'employeur qui fait appel à la main-d'œuvre étrangère saisonnière doit verser à l'OMI une somme forfaitaire variant entre 158 euros pour un contrat de deux mois, à 473 euros pour un de six à huit mois. Les moins scrupuleux ne se privent pas de récupérer cette somme auprès des salariés à qui ils font un chantage à l'embauche.

Il faut changer ces lois. Tous les travailleurs résidant en France doivent avoir les mêmes droits !

**Marianne LAMIRAL**

• JO

## Profits olympiques

Les organisateurs des Jeux Olympiques ont tout prévu de façon que pour les spectateurs, qui auront payé leurs billets à prix d'or, l'essentiel sera bel et bien de participer... financièrement.

Car une fois le billet en poche, le règlement draconien édicté par les organisateurs s'est chargé de multiplier les interdits à l'entrée des stades. Il y a bien sûr les prohibitions liées à la sécurité, comme celle des armes ou des objets potentiellement dangereux. Mais on a également beaucoup veillé à la sécurité des bénéficiaires des sponsors. Au point qu'il sera interdit aux spectateurs d'emporter avec eux leur nourriture, leur bouteille d'eau ou d'une façon générale les « articles (tee-shirts, chapeaux, sacs, etc.) qui portent la marque des entreprises concurrentes des partenaires ».



Pas question donc d'emporter son casse-croûte : s'ils ne veulent pas rester à jeun, les spectateurs n'auront d'autre choix que de boire la seule marque d'eau disponible, vendue par Coca-cola,

ou une bière Heineken, et de se restaurer d'un sandwich McDonald's. Quant à retirer de l'argent, ils ne pourront le faire qu'avec une carte de crédit Visa, elle aussi sponsor exclusif des Jeux Olympiques dans le domaine des cartes de crédit.

Comme quoi l'esprit olympique, qui prône la compétition, c'est sans doute bien... pour les sportifs. Mais pour les affaires, le monopole, c'est tout de même mieux.

Selon la version officielle, les anneaux olympiques symbolisent l'union fraternelle des cinq continents. On peut penser qu'ils évoquent, plus probablement, les zéros derrière les chiffres sur les comptes en banque des sponsors.

Jean RAYNARD

## • Sous prétexte de sécurité Des licenciements !

Quatre employés d'une société de gardiennage, la SGPO, ont été licenciés suite au refus du préfet d'accorder l'agrément de leur embauche. Trois d'entre eux étaient embauchés en CDI, le dernier travaillait depuis quatre ans sur le site par tranches de CDD de neuf mois. Tout comme une trentaine de salariés de la SGPO, ils assuraient le gardiennage de la centrale nucléaire EDF de Flamanville, dans la Manche.

En effet, depuis la loi sur la sécurité intérieure du 18 mars 2003, l'embauche de personnel à des emplois privés ou publics du domaine de la souveraineté de l'État, de la sécurité, de la défense, des jeux, paris et courses ou donnant accès à des zones protégées ou bien utilisant des matériaux dangereux, peut être précédée d'enquêtes pour vérifier le comportement des personnes. La loi interdit même l'embauche dans les sociétés de gardiennage de personnes ayant commis des actes mentionnés dans le Système des infractions constatées, le STIC. Or celui-ci, mis en place depuis 1999, a été dénoncé par bien des associations comme un « gigantesque fichier de suspects ».

Une simple procédure de police suffit pour y être enregistré, que l'on soit victime ou témoin. Ainsi, une personne âgée ayant subi un vol se retrouvait fichée ; ou encore un jeune, arrêté parce qu'il fumait un « joint », était classé dans les « mis en cause dans un tra-

fic de stupéfiants ». Un des employés licenciés avait eu des démêlés avec la justice pour s'être battu avec les personnes qui avaient volé le scooter de son frère, ce qui lui a valu de se retrouver dans le fichier. Et c'est à ce titre qu'il est licencié quinze ans après les faits !

Devant l'émotion soulevée, le préfet est revenu sur sa décision, mais pas le patron.

En fait, les licenciements liés au refus d'agrément s'étendent à des secteurs de plus en plus nombreux. Le prétexte de la menace terroriste a déjà donné lieu à bien des licenciements et des abus sur les aéroports. Par décret du 31 juillet 2002, la préfecture de Seine-Saint-Denis a été chargée de délivrer des habilitations spécifiques devenues indispensables à la circulation dans certaines zones de l'aéroport de Roissy. Plusieurs centaines de travailleurs, notamment des entreprises sous-traitantes de celui-ci, ont été ainsi licenciés pour des fautes de jeunesse ou même des fautes qu'ils n'ont jamais commises, comme cela a été le cas d'un salarié qui avait été placé en garde à vue par erreur, tout cela étant suffisant pour une inscription au fichier du STIC.

Et pendant ce temps, les patrons qui piétinent le code du travail et méprisent les mesures de sécurité les plus élémentaires continuent à sévir dans la plus grande impunité.

Viviane LEYGUES

## • Impôts

### Silence sur les combines patronales

Le quotidien *L'Humanité* a dernièrement relaté la mésaventure, à vrai dire pas surprenante, survenue à un vérificateur des impôts, sans doute trop consciencieux. Cet agent de la Direction régionale des impôts du Sud-Ouest, que sa hiérarchie considérait comme un vérificateur « exceptionnel » jusqu'à encore récemment, a appris le 20 juillet sa mise à pied pour deux ans, dont un ferme. Sans salaire, il est en outre privé du droit de travailler.

Ce qu'on lui reproche remonte à fin 2001. À l'époque, sa direction l'avait envoyé vérifier la situation fiscale d'une coopérative leader du marché du pruneau d'Agen et il avait estimé qu'elle devait 3 millions d'euros au titre de l'impôt sur les sociétés. Mais le contrevenant avait obtenu l'effacement de son ardoise, grâce à des soutiens politiques, en faisant du chantage à l'emploi jusqu'au niveau ministériel.

Deux ans plus tard, le vérificateur est de nouveau envoyé contrôler cette entreprise. Et les choses semblent alors mal se passer avec les dirigeants de la coopérative. Le vérificateur est sanctionné et déplacé. Mis « au placard », il dénonce à sa hiérarchie, ainsi qu'à ses collègues, une cinquantaine d'affaires et scandales fiscaux, concernant de grandes entreprises, mais aussi de petits contribuables traités de façon injuste.

C'en était trop. Qu'il ait utilisé pour cela le service de messagerie électronique interne – qu'est-ce que cela aurait été s'il s'était répandu dans la presse ! – n'y change rien. Ces choses-là, on doit les taire. Où va-t-on, quand les mieux informés laissent entendre que, si tout le monde est égal devant la loi (et le fisc), certains, riches et patrons, le sont plus que d'autres ?

Pierre LAFFITTE



Où sont les sportifs ? Quelque part sous les drapeaux.

## Le bronze au-dessus de l'or

Il ne vous a certainement pas échappé que la nageuse française Manaudou a remporté la médaille d'or du 400 mètres nage libre, ou alors c'est que vous êtes coupé du monde des médias. Mais le même jour d'autres épreuves ont eu lieu. Savez-vous qui a obtenu en natation l'or pour le 100 mètres papillon chez les femmes ou pour le 100 mètres brasse chez les hommes ? On vous a en revanche informé que dans cette dernière discipline la médaille de bronze est allée à un Français.

La médaille d'or au fleuret

individuel est allée à un Français, mais seuls les aficionados connaissent le nom du vainqueur italien au sabre. Au judo, dans les moins de 48 kilos, une Française a obtenu la médaille d'argent. Mais bien peu connaissent le nom de la Japonaise médaille d'or.

Les médias français ne nous épargnent aucune médaille de bronze française, ne citant souvent le nom du vainqueur étranger que par simple politesse. Et même quand il n'y a pas de médaille : ainsi le public est largement informé que le

judoka français Benboudaoud n'a rien obtenu. Soit, mais quels sont les vainqueurs ?

On ne sait pas où se niche l'esprit du sport, dont se réclamaient les fondateurs des Jeux Olympiques. À Athènes, parmi les sportifs ? Peut-être, mais sûrement pas dans le monde des médias, si bêtement nationalistes qu'ils ne parlent que des sportifs de la sélection française, et dont le chauvinisme met si souvent le bronze au-dessus de l'or.

André VICTOR

• Venezuela

# Victoire de Chavez... mais quelles garanties pour les classes populaires ?

**Le président vénézuélien Hugo Chavez a remporté largement, dimanche 15 août, le référendum organisé contre lui par l'opposition. Dans un contexte de très forte mobilisation électorale (près de 80 % des 14 millions d'électeurs ont participé au scrutin), le « non » à sa destitution a recueilli 58,25 % des voix.**

Élu en 1998, puis réélu pour six ans en 2000, Chavez sort donc vainqueur de cette nouvelle épreuve de force avec les partis d'opposition regroupés au sein de la Coordination démocratique. Ayant obtenu près de 5 millions de « non », il améliore même de 2 millions de voix les scores qu'il avait obtenus aux élections présidentielles.

À l'annonce des résultats, des milliers de partisans de Chavez ont manifesté leur joie, notamment dans les quartiers populaires où ils s'étaient mobilisés massivement pour voter contre sa destitution. En revanche dans

les quartiers aisés, acquis à l'opposition, on crie à la fraude électorale, bien que les observateurs internationaux de l'Organisation des États Américains chargés de veiller au bon déroulement des opérations de vote aient validé les résultats.

Cette tentative de destitution par voie référendaire n'était qu'un épisode de plus dans le combat mené par l'opposition contre Chavez, marqué notamment par la tentative avortée de coup d'État d'avril 2002 et la longue grève du secteur pétrolier déclenchée quelques mois plus tard, pour paralyser le pays en bloquant ses exportations pétro-

lières et priver ainsi l'État de 50 % de ses recettes budgétaires.

En fait, depuis l'élection de Chavez en 1998, les classes possédantes et leurs alliés de la petite bourgeoisie, avec l'appui de l'impérialisme américain, n'ont jamais cessé de réclamer la démission de ce gouvernement « de gauche », perçu comme une menace pour leurs privilèges. De son côté, Chavez, ancien lieutenant-colonel de parachutistes, auteur d'un putsch raté en 1992 et emprisonné pour cela pendant deux ans, ne fait pas partie des milieux dirigeants corrompus qui tirent leur prospérité de la manne pétrolière et qui n'ont pas hésité en 1989 à noyer dans le sang une révolte populaire. C'est de là qu'il tire sa popularité dans les quartiers pauvres et dans toute une partie de l'armée.

Chavez a recours à des arguments populistes, s'appuyant sur les sentiments anti-riches et anti-américains de la population, et il s'est pour cela attiré la haine de l'oligarchie et d'une bonne fraction de la petite bourgeoisie, ainsi que la méfiance des dirigeants américains.

Jusqu'à présent, Chavez a réussi à mobiliser ses partisans et à conforter son pouvoir face à ses opposants, tout en neutralisant les manœuvres que les dirigeants américains pourraient entreprendre pour l'évincer du pouvoir. Cependant, il ne s'en est jamais pris sérieusement aux intérêts capitalistes, qu'il ne fait que défendre à sa manière, au point qu'aujourd'hui les compagnies pétrolières considèrent que, tout compte fait, le maintien de Chavez au pouvoir est un moindre mal. Quant aux couches pauvres

de la population qui ont mis leurs espoirs en lui, non seulement Chavez est bien loin d'avoir résolu leurs problèmes – 80 % des Vénézuéliens continuent de vivre en dessous du seuil de pauvreté – mais il ne leur a donné aucun moyen de défendre par elles-mêmes leurs intérêts. Il ne leur laisse qu'une solution : applaudir Chavez et voter pour lui quand il fait appel à elles. Mais que se passerait-il pour elles, si Chavez n'était plus là ?

Or, pour les travailleurs, pour les couches pauvres de la population vénézuélienne, la seule garantie serait de battre réellement en brèche le pouvoir du grand capital vénézuélien et impérialiste. Faute de quoi, ils resteront désarmés et sans recours réel contre toutes ces forces.

Roger MEYNIER

• Allemagne

# Début de riposte aux attaques gouvernementales

**Lundi 16 août, 90 000 personnes, selon la police, sont descendues dans les rues des principales villes de l'est de l'Allemagne pour protester contre les attaques du gouvernement social-démocrate de Gerhard Schröder, en particulier contre les chômeurs. À l'ouest, en revanche, où des manifestations étaient organisées pour la première fois dans de nombreuses villes, elles n'ont regroupé, dans la plupart des cas, que quelques centaines de personnes.**

Lancé à Magdebourg le lundi 2 août, le mouvement a pris de l'ampleur le 9 août, en rassemblant déjà plusieurs dizaines de milliers de personnes. Ces « manifestations du lundi » font référence à celles qui s'étaient déroulées chaque semaine à Leipzig à partir du 25 septembre 1989, puis s'étaient généralisées à toutes les villes de ce qui était encore la RDA, jusqu'à la chute du Mur de Berlin et du régime de Honecker lui-même.

C'est cette même idée qu'ont reprise des mouvements altermondialistes comme ATTAC, des associations de chômeurs, des syndicalistes, ainsi que des responsables du PDS, l'héritier du SED, l'ancien parti stalinien au pouvoir dans la RDA. Mais ce qui a déclenché la mobilisation,

c'est l'arrivée, début juillet, dans les boîtes à lettres, des nouveaux formulaires de demande d'allocation de chômage, dans lesquels il faut indiquer d'innombrables renseignements sur sa « for-



ture » personnelle : le montant de son épargne, la superficie de son logement, etc.

En outre la publication, début août, des dernières statistiques, qui font état du plus haut niveau de chômage depuis la réunification (4,36 millions de chômeurs officiellement recensés, soit 10,5 % de la population active, et plus de 20 % dans certains Länder de l'Est), ont contribué à faire craindre à chacun de se retrouver un jour sur le pavé.

Or, justement, le gouvernement a concocté la mise en place d'un nouveau régime d'indemnisation des chômeurs de longue durée qui doit entrer en vigueur en janvier 2005. Appelé « Hartz

main-d'œuvre. Si les dirigeants du Parti Social-Démocrate continuent à dire qu'ils ne changeront pas de cap et à afficher, dans leurs déclarations à la télévision et dans la presse, leur mépris vis-à-vis des manifestants et des chômeurs (en particulier en répétant que l'État ne devait verser des allocations qu'aux « nécessiteux »), ils ont visiblement été surpris par ce mouvement qui est, pour l'est de l'Allemagne, le plus important depuis 1989. Et pour tenter de le désamorcer, le gouvernement s'est empressé de modifier deux mesures, particulièrement choquantes, qui étaient en discussion dans le projet de loi. Ainsi, à l'origine, il était prévu que le montant de la nouvelle allocation serait diminué pour les parents dont les enfants détenaient plus de 750 euros d'épargne. À la suite des manifestations du 9 août, ce seuil a été augmenté à 4 100 euros par enfant. Et, du fait du changement de la date de versement des nouvelles allocations, les chômeurs de longue durée ne devaient per-

cevoir, en 2005, que onze versements (au lieu de douze). Là aussi le gouvernement a fait machine arrière.

Ces reculs demeurent certes limités, mais ils sont tout de même à mettre au compte de la mobilisation qui a commencé à se faire jour. Les « manifestations du lundi » vont-elles prendre de l'ampleur, notamment lorsque les vacances scolaires seront terminées dans tous les Länder, ce qui n'est pas encore le cas ? Et surtout s'étendront-elles, de façon significative, aux régions ouvrières de l'ouest de l'Allemagne (Ruhr, Sarre, région de Stuttgart, etc.) ? Le chômage y est certes moins fort qu'à l'est mais les raisons de manifester, en particulier contre les attaques contre le niveau de vie, y sont tout aussi importantes. Des protestations sont prévues à l'automne, en particulier le 3 octobre, jour de la fête nationale, et le 17 novembre, date d'un ancien jour férié supprimé il y a quelques années.

Il est à souhaiter qu'elles trouvent un écho important dans la population laborieuse car ce serait le seul moyen de faire remballer à Schröder, et à ses complices sociaux-démocrates et Verts, leurs attaques antiouvrières.

Henri MARNIER

• Burundi

## Nouveaux massacres

Le camp de réfugiés de Gatumba, au Burundi, situé tout près de la frontière de la République démocratique du Congo (ex-Zaïre), a été la cible d'attaques meurtrières. Près de 160 hommes, femmes, enfants, vieillards d'origine Banyamulenge, des Congolais d'ethnie Tutsie, ont été sauvagement massacrés et atrocement mutilés dans la nuit du 13 au 14 août.

Des opposants Hutus burundais hostiles au processus de paix de leur pays, aidés d'anciens militaires Hutus qui avaient participé au génocide au Rwanda en 1994, et depuis réfugiés dans l'est du Congo, seraient à l'origine de cette énième tuerie. Ce massacre risque de raviver une nouvelle fois les tensions dans cette région des Grands Lacs où la situation est particulièrement explosive depuis plusieurs décennies.

Le Burundi sort tout juste d'une guerre civile entre Hutus et Tutsis. Depuis 1993, cette guerre a fait près de 300 000 morts. Le président burundais Domitien Ndayizeye accuse l'opposition hostile au processus de paix et

« une coalition venant de la République démocratique du Congo (RDC) » (ex-Zaïre), son puissant voisin, de vouloir le déstabiliser. Dans ce dernier pays, dirigé par Kabila, l'armée ne contrôle qu'une partie du territoire, dont les autres parties sont sous l'influence de bandes armées rivales, véritables seigneurs de la guerre sans foi ni loi, terrorisant les populations civiles, multipliant exactions et massacres.

Ces seigneurs de guerre se livrent au pillage des richesses minières du Congo pour le compte des compagnies minières et multinationales européennes, s'enrichissant au passage. D'autres bandes sont assujetties à



des États proches comme le Rwanda et l'Ouganda qui profitent du chaos dans la région des Grands Lacs pour piller à leur tour les richesses minières du Congo.

Les conflits ethniques entretenus par ces bandes armées ne font que masquer les appétits prédateurs de leurs maîtres et commanditaires qui vivent, eux, dans le luxe des capitales

européennes. Ainsi, en cinq ans, la guerre a fait près de trois millions de morts dans la République démocratique du Congo. Le Rwanda, tout proche, n'est pas en reste. Encore traumatisé par le génocide des Tutsis, orchestré à l'époque par le gouvernement Hutu armé par la France (800 000 à un million de morts), le Rwanda accuse le gouvernement congolais de laisser faire les milices des seigneurs de guerre. Sous couvert de « protéger » les populations d'origine Tutsie vivant dans la région, le président rwandais Paul Kagamé menace de faire pénétrer à nouveau son armée au Sud-Kivu, au Congo... et de reprendre le pillage des richesses minières !

Sur place, l'ONU entretient une force d'interposition au Congo démocratique et au Burundi, qui... compte les points entre les bandes rivales ! Hypo-

crites, les gouvernements occidentaux condamnent tous le « terrible massacre » du Burundi, à l'instar de la France, qui réclame que « ces crimes » ne restent pas « impunis ». Comme si on pouvait oublier que, depuis des décennies, elle a pillé la région, soutenu les dictatures les plus criminelles et armé les milices les plus sanglantes.

Comme bien d'autres régions d'Afrique, la région des Grands Lacs est aujourd'hui une véritable poudrière. Des décennies de pillages, de massacres, perpétrés par les grandes puissances impérialistes et les bandes armées sous leur tutelle directe ou indirecte, ont creusé des fossés de sang entre les peuples, les enfermant dans le piège ethnique. La moindre étincelle fait basculer ces pays dans l'horreur.

René CYRILLE

• Israël

## Des milliers de Palestiniens détenus dans des conditions odieuses

Dimanche 15 août, environ 1 500 prisonniers palestiniens détenus en Israël ont déclenché une grève de la faim pour protester contre leurs conditions de détention.

La grève a commencé dans les prisons de Nafha et d'Eshel dans le Neguev et dans celle de Hadarim, au nord de Tel-Aviv. Les grévistes espèrent entraîner dans le mouvement la majorité des 7 500 à 8 000 détenus palestiniens.

Depuis le début de la seconde Intifada en septembre 2000, d'après un rapport de la Ligue des Droits de l'Homme datant de 2003, les conditions d'arrestation et d'incarcération se sont détériorées « à un niveau jamais connu jusque-là ».

Beaucoup de prisonniers attendent d'être jugés. D'autres n'auront même pas droit à un semblant de procès : ils ont été placés par un juge militaire en détention administrative, indéfiniment renouvelable de six mois en six mois.

Les conditions de vie sont épouvantables : à Nafha, en octobre 2003, 800 prisonniers étaient parqués dans des tentes, dans le désert, sans aucune protection contre les changements extrêmes de température. La

nourriture est de mauvaise qualité, les sanitaires très insuffisants : en mai 2004, les détenus de Hadarim ont déjà fait grève pour protester contre le fait qu'il n'existait que quatre baignoires pour chaque section de 60 prisonniers. Les soins médicaux sont plus que négligés et les détenus protestent contre la « rétention de médicaments ».

Lors des arrestations ou en prison, la violence est permanente. La Cour suprême d'Israël admet d'ailleurs officiellement l'utilisation de la torture, « en cas de danger imminent et particulièrement grave. » Les prisonniers sont battus, privés de sommeil, injuriés, victimes d'agressions sexuelles, humiliés par des fouilles au corps, chaque fois qu'ils entrent ou sortent de leur cellule. Les protestations sont réprimées à coups de gaz lacrymogènes et les meneurs mis à l'isolement parfois pour des mois et même des années, selon le Comité des familles de détenus. Il s'agit non seulement de briser toute rébellion, mais aussi de « retourner » les prisonniers et d'en faire des collaborateurs de la police : les « repentis » sont, selon la Ligue des Droits de l'Homme, très utilisés et bien rémunérés (1 000 dollars par mois) lors des procès.

Enfin, les visites se font dans

des conditions très difficiles : les parents sont séparés des détenus par une paroi de plexiglas qui permet de peine de voir et d'entendre. Mais de plus, beaucoup de prisonniers n'ont pas droit aux visites, depuis plusieurs mois, pour « raison de sécurité ».

Les grévistes demandent donc le rétablissement du droit de visite, ou au moins la disposition d'un téléphone pour communiquer avec leur famille. Les autorités pénitentiaires refusent ; elles ont même suspendu les visites pour tous dans ces prisons et supprimé télévisions et radios.

Le ministre de la Sécurité intérieure a dit n'être prêt à aucun compromis et a osé déclarer : « En ce qui me concerne, ils peuvent faire la grève un jour, un mois, et même mourir de faim. »

Les grévistes, eux, en appellent à la généralisation du mouvement et au soutien de l'opinion publique : à Gaza, plus de 3 000 personnes ont participé à une marche, en solidarité avec les prisonniers.

Le régime imposé aux détenus par les autorités d'occupation est odieux et inacceptable, tout comme l'occupation elle-même.

Sylvie MARÉCHAL

• Irak

## Les profiteurs de guerre

Le groupe américain Halliburton vient une fois de plus d'être épinglé pour des malversations. Il avait déjà été accusé de surfacturer le pétrole fourni à l'armée américaine ; un rapport du département de la Défense dévoile maintenant qu'une de ses filiales, Kellogg, Brown & Rice, n'aurait pas été capable de justifier 1,8 milliard de dollars facturés au gouvernement américain. Cette somme représente 43 % des 4,18 milliards de dollars réclamés par KBR pour ses services en Irak et au Koweït – restauration, logement des troupes ou fourniture de carburant.

Le groupe Halliburton, proche du Parti Républicain (il a été dirigé pendant cinq ans par l'actuel vice-président Dick Cheney, avant qu'il arrive au pouvoir), avait décroché la part du lion dans les marchés de « reconstruction » de l'Irak. Il

tire les plus grands profits de la guerre et du pillage des ressources de ce pays, et ne dédaigne pas d'en rajouter encore sur le dos du contribuable américain.

Quant à la reconstruction de l'Irak, un autre rapport révèle que seule une infime partie des 18 milliards de dollars des crédits votés à cet usage par le Congrès américain a été utilisée, et essentiellement pour reconstruire les infrastructures pétrolières endommagées pendant la guerre et permettre aux grands trusts de mieux piller le pays. La population irakienne, victime de la destruction de logements, de la désorganisation des services publics, de la pénurie de matières de première nécessité (eau, nourriture, médicaments), n'en verra même pas les retombées.

Marianne LAMIRAL

## Moins d'aides pour les familles modestes

Depuis plusieurs années, les gouvernements diminuent les aides aux familles. Ainsi, du temps de Giscard d'Estaing, le droit aux allocations familiales était ouvert à partir du mois de la naissance de l'enfant. Puis, dans les années 1980, du temps de Mitterrand, ce droit était reculé d'un mois. Il en a par ailleurs été de même pour l'abattement de 30 % appliqué pour l'évaluation des revenus des chômeurs, qui a été reporté au mois suivant le début de l'indemnisation des Assedic.

Aujourd'hui, le gouvernement poursuit dans cette direction, visant à restreindre encore plus les droits des familles modestes qui arrivent tant bien que mal à boucler les fins de mois

avec les prestations sociales.

Jusqu'à présent, les frais de garde des enfants de moins de sept ans pouvaient être déduits des ressources, pour le calcul des prestations qui en dépendent. Désormais, avec le décret du 17 juillet 2004, cette déduction est supprimée, ce qui fait qu'un certain nombre de ménages qui atteignent tout juste le plafond, pour les aides au logement par exemple, n'y auront plus droit.

Une autre mesure : l'abattement de 30 % sur les revenus des chômeurs se fera maintenant deux mois après la date d'indemnisation. Ainsi un chômeur indemnisé depuis le 1<sup>er</sup> août n'aura droit à l'abattement qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre, ce

qui peut lui faire perdre ses droits aux prestations sociales.

Et ce n'est pas tout. Les aides au logement ne seront versées que si elles s'élèvent au moins à 24 euros, au lieu de 15 euros auparavant.

Ces mesures vont pénaliser environ 90 000 foyers déjà en grande difficulté. Ce seront des millions récupérés par l'État sur le dos des plus pauvres. Quand le gouvernement parle de plan de cohésion sociale, c'est un mensonge, un de plus ! Des familles, qui doivent subsister avec des petits boulots après un licenciement et qui ont du mal à se loger, se seraient bien passées de ces nouveaux mauvais coups !

Hélène GRILLET



Un yacht immatriculé à Monaco – un paradis fiscal – dans le port de Cannes. Délocaliser la richesse, c'est l'enfance de l'art.

## • Au nom de la lutte contre l'évasion fiscale

### Pour le Medef, l'impôt sur la fortune est trop dur

Le projet du gouvernement concernant l'amnistie fiscale des capitaux « expatriés » illégalement a relancé le débat sur l'ISF (Impôt de solidarité sur la fortune).

Seillière exige sa suppression car, pour lui, cet impôt constituerait un frein au retour des capitaux. Au passage, il réclame du gouvernement de revenir sur la « surtaxation », comme il dit, des capitaux en France. Logique... patronale : si les capitaux n'étaient pas taxés, il n'y aurait pas d'évasion fiscale, nous explique Seillière-La Palice.

Personne ne croit sérieusement que les capitaux dissimulés vont miraculeusement réapp-

paraître, même pas Seillière. Mais il profite de la bonne volonté manifeste du gouvernement à l'égard des fraudeurs capitalistes pour en obtenir plus.

En principe, sont soumis à l'impôt sur la fortune les personnes ayant un patrimoine supérieur à 720 000 euros. Mais elles bénéficient de nombreux allègements, puisque les biens professionnels, les objets d'art et certains droits et rentes sont exonérés ; sans compter – ce sont des conseillers fiscaux eux-mêmes qui donnent ce chiffre – les quelque 100 000 riches qui fraudent. De fait, cet impôt n'a jamais rapporté plus de 2,7 milliards d'euros, peu de

chose comparé à la TVA (56 milliards), à l'impôt sur le revenu (51 milliards) et même moins, par exemple, que la taxe sur les tabacs (16 milliards) ! Mais c'est tout de même trop, pour les riches.

Le gouvernement prétend que la réforme de l'ISF n'est pas à l'ordre du jour. Mais Sarkozy, ministre des Finances, et l'ensemble de l'UMP en conviennent : tôt ou tard, il faudra réformer l'ISF.

Nul doute que le gouvernement, qui n'a rien à refuser aux riches, mettra cette question sur le tapis, dans le sens exigé par le patronat.

Alain CHEVARD

## • Arnaque sur les télécoms

### La concurrence, c'est sauvage

**En Seine-Saint-Denis, des centaines d'usagers du téléphone ont eu une mauvaise surprise. Un courrier les a informés qu'ils n'étaient plus abonnés à France Télécom, mais dépendaient désormais de Telecom Italia France, filiale de Telecom Italia, l'équivalent italien de France Télécom.**

Certains se sont alors souvenus qu'un démarcheur, se réclamant de France Télécom, était passé leur proposer de nouveaux tarifs. Les uns ont donné une signature. D'autres, leur numéro de téléphone et leur date de naissance. Certains n'ont même pas rencontré de démarcheurs, mais se sont eux aussi retrouvés sur les listes de Telecom Italia France, qui a argumenté que « les démarcheurs peuvent signer des documents à la place du client ».

Les démarcheurs-arnaqueurs ont sévi à Montreuil, Pantin, Les Lilas... À Romainville, c'est une cité d'un millier de logements, la cité Gagarine, qui a changé d'opérateur contre son gré.

Alertées, les mairies ont affiché des mises en garde sur les panneaux d'affichage et dans les cages d'escalier. Les usagers ont protesté auprès de

Telecom Italia France, qui a assuré que de tels abus étaient minoritaires et qui s'est plaint d'être la première victime de la mauvaise image donnée par cette affaire. Mais la compagnie n'a apparemment pas proposé de revenir sur ces abonnements frauduleux.

France Télécom aussi s'est plaint de la concurrence déloyale et a intenté des poursuites contre son collègue italien. Mais lorsque des usagers lui ont demandé de reprendre leur abonnement, on leur a réclamé 49 euros de frais de rebranchement. Comme quoi on peut se plaindre d'une arnaque et en tirer profit.

Dans l'ensemble de l'Europe, les compagnies de téléphone nationales ont été privatisées ou sont en voie de l'être. Elles sont désormais en concurrence les unes avec les autres, dans chaque pays. Tous les moyens sont bons pour attirer les clients, y compris le débauchage des abonnés des autres compagnies.

En Seine-Saint-Denis, les démarcheurs ont été jusqu'à la bavure, et se sont fait pincer. Mais si leur coup était passé en douce, on ne les considérerait sans doute pas comme des margoulines, mais comme des vendeurs de génie.

Vincent GELAS

## Contrat de travail à la mode Seillière

Dans une interview donnée au journal *Le Monde*, Seillière, le président du Medef, s'est déclaré mécontent du gouvernement, qui ne va pas assez vite à son goût, en matière d'attaques contre les salariés et de cadeaux au patronat.

Outre la suppression de l'impôt sur la fortune, il réclame l'allongement du temps de travail, la limitation du droit de grève dans les transports, et une réforme du code du travail : « *Le temps des grandes réglementations s'appliquant à des millions de salariés est révolu, affirme-t-il. Notre demande fondamentale, c'est la liberté de négocier son temps de travail, individuel ou collectif, au niveau de l'entreprise.* »

Quand Seillière parle de « liberté » en prétendant « *que ceux qui veulent gagner plus puissent travailler plus* », ce qu'il

veut, c'est la fin de toute réglementation concernant la durée du travail.

Le Medef veut obtenir pour les patrons la possibilité d'imposer site par site, et même à chaque travailleur pris individuellement, des variations d'horaires de travail imposées, pour un salaire qui, lui, ne varierait pas.

C'est déjà ce que connaissent les travailleurs de nombreuses entreprises de ce pays ; car les patrons aggravent les conditions de travail en faisant du chantage à l'emploi : « C'est ça, ou la porte ».

Seillière ne le nie même pas : « *Préfère-t-on, dit-il, la jungle sociale ou une vraie jachère économique ?* »

Lui a choisi la jungle sociale, où les siens régneraient en maîtres, sans entrave.

A. C.



## • Perrier

### Chantage à la délocalisation

**Les dirigeants de Nestlé Waters veulent se débarrasser de l'usine Perrier de Vergèze, dans le Gard.**

La CGT a en effet bloqué, fin juillet, un plan de restructuration entraînant la suppression de 1 047 postes dans les Vosges et dans le Gard.

Elle a utilisé une loi récente donnant un droit de blocage à l'organisation syndicale majoritaire sur la base des votants, et non des inscrits, aux élections professionnelles, ce qui est son cas puisqu'elle représente 55 % des voix. Elle ne réclamait pourtant pas l'annulation pure et simple des suppressions de postes, mais demandait à ce que les salariés âgés, autorisés à partir en préretraite, soient remplacés à 60 % au lieu de 25 %.

Pas question, pour la direction du groupe !

En 1992 Nestlé, prenant le contrôle de Perrier, était devenu le leader mondial de l'eau. Et pour rester au plus haut, l'essentiel n'est pas de créer et d'innover, comme le disent les patrons, mais de bien acheter ! De 1999 à 2003, le trust a vendu, pour 22 milliards d'euros, des secteurs qui ne lui semblaient plus intéressants ; il a ainsi vendu ou fermé 63 sites industriels en Europe et une bonne trentaine d'usines aux États-Unis. Il a dépensé 60 autres milliards pour acquérir ce qui peut garantir un taux de rentabilité suffisant à ses actionnaires.

## • L'Oréal

### La chasse aux arrêts maladie

Chez L'Oréal, la direction commence à annoncer, dans les usines, qu'elle veut mettre en application, dès septembre prochain, la chasse aux arrêts de travail « injustifiés ».

Elle avait déjà décidé, en 2003, que les primes de participation et d'intéressement seraient dorénavant proportionnelles au nombre de jours réellement travaillés (en dehors des arrêts maladie de chacun). Aujourd'hui, elle va plus loin, en profitant, dit-elle, du « contexte national de mobilisation sur le déficit de la Sécurité sociale ». Les contrôles concerneront tous les arrêts de travail : maladie, accidents de travail, accidents de trajet,

Huit cents emplois ont déjà été supprimés chez Perrier, mais cela ne suffisait pas. La direction envisageait donc d'en supprimer encore plusieurs centaines et d'externaliser des services de l'usine de Vergèze, pour que l'entreprise retrouve le niveau de productivité du reste du groupe.

Maintenant, elle dit avoir deux possibilités : soit vendre l'usine de Vergèze et, par la même occasion, retirer à la CGT sa position majoritaire dans le groupe ; soit « délocaliser » Perrier !

Évidemment, on ne voit pas bien ce que signifie « délocaliser » une source, qui se trouve bien en un endroit donné. Mais les patrons de Perrier se voient très bien « délocaliser » la marque, tout en continuant à exploiter la même source, dans le cadre d'un montage juridique. Comme quoi, le droit du profit défie toute logique autre que financière !

Le chantage à la délocalisation, que pratiquent désormais toutes les firmes, n'est qu'un prétexte pour imposer des concessions supplémentaires aux salariés. Et ceux-ci n'ont aucune raison d'accepter que les patrons sacrifient des centaines de travailleurs, simplement pour que le chiffre d'affaires de Nestlé dépasse les 57,2 milliards d'euros de l'année 2003.

Sylvie MARÉCHAL

maladies professionnelles. L'Oréal fera appel pour ses contrôles à une société privée, Securex, qui interviendra au domicile du salarié. Le contrôleur, peut-être plus policier que médecin vu le nom de la boîte, devra juger si la poursuite de l'arrêt est justifiée et, si ce n'est pas le cas le jour de la visite, il faudra que le salarié reprenne le travail dès le lendemain, sous peine de ne pas être indemnisé par L'Oréal.

C'est une pratique qui n'est pas nouvelle dans les entreprises, mais une chose est sûre : à L'Oréal comme ailleurs, l'abus de travail reste le principal responsable de nos arrêts maladie.

Correspondant LO

## • Michelin – Clermont-Ferrand



### Bénéfices et suppressions d'emplois

La direction du groupe Michelin a annoncé fièrement vendredi 30 juillet – au cours d'une conférence de presse à Paris – les résultats du premier semestre, qu'elle qualifie « d'excellents », tout en prévoyant que ceux de l'année seront très bons. Mais à quelles conditions pour les travailleurs ?

Les bénéfices ont continué à progresser, de 8,9 %. Michelin ne cache pas sa joie de gagner de plus en plus de parts de marché, de l'Amérique du Nord en passant par le Brésil, et de l'Europe centrale jusqu'en Chine.

Les ventes de pneus rechapés sont, elles aussi, en pleine expansion, tout comme ceux pour voitures de tourisme ou pour poids lourds, surtout aux USA.

Pourtant, la production se fait avec des effectifs qui se réduisent constamment. Ainsi, il y a quelques semaines, c'est d'abord aux journalistes que la direction annonça la suppression de 2 900 postes dans la Manufacture, c'est-à-dire l'ensemble des usines Michelin en France. Tous les sites seront touchés, particulièrement Poitiers, avec moins 194 postes, Bourges, moins 313, et Clermont-Ferrand, moins 1 900.

Suite à cette annonce, l'action Michelin a augmenté de 4 % ! Et au même moment, on apprenait qu'Édouard Michelin s'attribuait une augmentation de salaire de 146 %, devenant le deuxième patron le mieux payé

de France. En effet en 2001 il a touché deux millions d'euros. En 2002, 2 300 000 euros. En 2003, 4 260 000 euros (soit près de 76 700 F par jour), la paie de 300 smicards !

Michelin ne cache pas qu'il veut encore améliorer ses bénéfices, alors que les effectifs continuent à baisser. Moins d'un départ en retraite sur deux sera compensé par une embauche. Édouard Michelin se vante d'avoir embauché 1 000 personnes à Clermont-Ferrand en 2003, mais dans le même temps il a supprimé près de 3 000 postes.

Cela aggrave forcément les conditions de travail puisque la productivité augmente. Qu'il s'agisse des usines de Bourges ou de Cholet, ou des sept usines de Clermont-Ferrand, les travailleurs subissent des réorganisations incessantes.

C'est le chantage aux délocalisations en Europe centrale – Pologne, Roumanie – ou au Brésil et en Chine. C'est aussi la flexibilité accrue, avec des changements de planning au dernier moment, sous prétexte de commandes urgentes. Et tant pis pour les ouvriers si cela bouleverse leurs jours de congés prévus, ou les oblige à venir à l'usine les samedis ou même des dimanches supplémentaires. Quand il y a moins de travail, c'est le chômage technique. Quand le travail augmente, ce sont des week-ends qui disparaissent.

C'est aussi l'externalisation,

une pratique qui se répand dans les grandes entreprises. Ainsi Michelin a décidé de transférer à IBM l'ensemble de son service informatique, soit environ 500 personnes, dont plus de la moitié à Clermont-Ferrand. Très inquiets, les travailleurs de ce service ont fait grève, cadres compris, et manifesté dans l'usine des Carmes pour obtenir des informations et des garanties sur leur avenir. Pour le moment, ils font le même travail, mais ils ne font plus partie du personnel Michelin. Ce transfert a coûté à Michelin la modique somme d'un milliard de dollars, qu'il a mis sur la table sans la moindre difficulté.

Quant aux salaires, les chiffres sont indécents : 1,5 % d'augmentation au 1<sup>er</sup> juin pour les ouvriers avec, en plus, une augmentation individuelle de 0 % à 0,9 % ! Les cadres ont droit, eux, à 3,2 % d'augmentation. L'inflation étant officiellement de 2,1 %, c'est donc une perte du pouvoir d'achat que subissent les ouvriers.

Ceux qui restent dans les ateliers et les bureaux – rappelons qu'en vingt ans les effectifs clermontois sont passés de 30 000 à 15 000 salariés – viennent d'être avertis qu'il faudra augmenter la production de 20 % d'ici 2007.

Mais à force d'augmenter la pression, le numéro un mondial du pneumatique pourrait bien voir éclater la colère.

Correspondant LO

## • Dans les gares

# Bientôt plus facile d'acheter une cravate qu'un billet

Privatiser les gares, augmenter le prix du billet : voici les conclusions d'une mission parlementaire sur le système ferroviaire, qui vient de publier son rapport en juillet. Elle a été menée par Hervé Mariton, député UMP. Mais Augustin Bonrepaux, député socialiste et président du Conseil général de l'Ariège, a également souscrit à ses conclusions.

La grande affaire qui préoccupe aujourd'hui les dirigeants est en effet de transformer les gares des grandes agglomérations en centres commerciaux. Une boutique installée dans la gare du Nord a son chiffre d'affaires multiplié par trois. Monoprix, Yves Rocher, Fnac, vendeurs de cravates et de parfums se bousculent donc au portillon.

La SNCF a déjà bien avancé sur ce chemin. Elle a créé une filiale, A2c, chargée de l'exploitation commerciale des gares.

## SNCF-RFF : une impasse

En 1997, le patrimoine de la SNCF a été coupé en deux. L'infrastructure a été confiée à RFF (Réseau Ferré de France), la SNCF conservant ce qui revenait théoriquement à l'exploitation. La séparation est si absurde que, sept ans plus tard, la répartition des biens n'est effectuée qu'au tiers et fait toujours l'objet d'après marchandages entre SNCF et RFF. Les gares, par exemple, font a priori partie de l'infrastructure, mais sont aussi évidemment le lieu de transit des voyageurs, de vente des billets, de l'accueil, en bref de l'exploitation. Elles ont donc fait l'objet de savants découpa-

Et elle reconstruit toutes les grandes gares en partenariat avec des spécialistes de la distribution. À Paris, la « mezzanine banlieue » de la gare du Nord a été entièrement concédée pour quarante ans. Elle l'a été à Altarea, une société privée de gestion de centres commerciaux qui en a aussi obtenu la concession pour la future gare de l'Est. À Saint-Lazare, ainsi qu'à la gare de Lyon, c'est la société Ségécé, filiale de BNP Paribas et parmi les premiers gérants de centres commerciaux en Europe, qui a été choisie.

Évidemment, pour un voyageur, il devient beaucoup plus facile de trouver une cravate ou un produit de beauté que d'obtenir un billet ou un renseignement auprès d'un cheminot. Dans l'esprit des dirigeants et députés, ces cheminots prennent d'ailleurs encore trop de place dans les gares. Ainsi Denis

Gourgouillon, directeur de l'immobilier et de l'organisation à la SNCF, le dit sans ambages : « Il est donc logique que la direction des gares, qui cherche des revenus et s'efforce d'utiliser au mieux les surfaces dont elle dispose, y mette, non pas des

bureaux, mais des surfaces commerciales qui, en principe, ont un meilleur rapport financier. La politique qui consiste à vider des gares les personnels qui peuvent travailler à proximité répond au souci de mieux rentabiliser notre patrimoine immobilier. C'est le

but que nous nous sommes fixé ! »

On le voit : sans même attendre une privatisation officielle, le privé a déjà, avec la complicité de la SNCF, fait main basse sur les grandes gares. D'ailleurs faudra-t-il toujours les appeler « gare », ou bien « parc commercial » ? Quant aux petites gares des réseaux dits secondaires (mais pas secondaires pour ceux qui y vivent), c'est « Silence : on ferme ».

Correspondant LO

## • Sediver (Saint-Yorre Allier)

### Chantage contagieux

La direction de l'usine Sediver, à Saint-Yorre, vient d'apporter sa contribution à la série actuelle de chantages patronaux. Originalité : son ultimatum s'adresse tout à la fois aux salariés et aux pouvoirs publics.

Cette entreprise de 294 salariés fabrique des isolateurs électriques. Le 31 janvier dernier, le groupe italien Vetrorredo, propriétaire de l'usine, avait annoncé la fermeture pure et simple du site, suscitant de l'émotion dans la région de Vichy. Manifestations et actions des salariés s'étaient succédé, retardant le processus amorcé par la direction.

Or, le 10 août dernier, celle-ci a envoyé une lettre à tous les travailleurs de l'entreprise, proposant de maintenir le site en échange... de substantielles aides publiques et d'une baisse de 30 % des salaires. Faute de quoi, elle maintiendrait sa décision initiale.

Les salariés ont donc immédiatement dénoncé ce marché de dupes, dans lequel ce serait aux travailleurs et aux contribuables de payer pour augmenter les revenus du patronat... et ce, de surcroît, sans la moindre garantie que la direction respecte sa parole quant au maintien des emplois.

Correspondant local



ges : tel escalator est revendiqué à la fois par SNCF et RFF, les quais appartiennent à RFF, sauf quand ils débouchent dans le hall de la gare, etc. RFF refuse par exemple à la SNCF la construction d'un escalator sur un quai, car cela ne lui rapporte rien. Cette séparation est ubuesque, non seulement pour les gares mais pour l'ensemble du patrimoine ferroviaire, voies ferrées, bâtiments, logements des cheminots : une infrastructure est évidemment conçue pour une exploitation et il n'y a pas d'exploitation sans infrastructure à cet effet.

La conclusion logique de

cette impasse serait de revenir à l'unicité de la gestion de l'infrastructure et de l'exploitation. C'est d'ailleurs ce qu'a conclu la commission parlementaire chargée d'étudier la question : « Il est indispensable qu'une structure unique gère les gares. » Mais au lieu de proposer le retour à une seule société, elle propose de créer une... troisième société, à qui reviendraient les gares ! « Les deux établissements devront apporter leurs actifs à une société commune, filiale de RFF et de la SNCF, qui sera chargée de gérer et d'exploiter les gares afin de préserver leur unité économique

et de mieux valoriser le patrimoine dans la perspective d'une ouverture de la concurrence des services ».

Bien entendu, cette société, de droit privé, associerait des « investisseurs extérieurs ».

Évidemment, cette fuite en avant ne ferait qu'aggraver considérablement la situation. Un troisième larron multipliera les contentieux. Et surtout le but déclaré de cette structure sera la recherche imbécile de la rentabilité immédiate qui caractérise la gestion privée.

Correspondant LO

## • SNCF Paris-Saint-Lazare

# La patience a des limites

Alors que des travaux importants ont commencé début novembre 2003 en gare de Paris-Saint-Lazare, la direction SNCF a fait installer ces jours-ci des banderoles demandant aux voyageurs de patienter : « La nouvelle gare Saint-Lazare ne se fera pas en un jour » !

Il faut dire que les dérangements pour les voyageurs sont importants, la direction le signale elle-même : la gare voit passer jusqu'à 450 000 voya-

geurs chaque jour et, en temps normal est déjà bondée. Mais les différentes phases de travaux sur les quais occupent plusieurs dizaines de mètres carrés. Alors, pour les voyageurs, cela signifie être encore davantage comprimés, piétiner encore plus longtemps dans une gare pleine de poussière.

Habituellement, la gare est déjà un des endroits les plus pollués de Paris par la circulation automobile (Airparif avait relevé

des niveaux égaux aux pires endroits du périphérique en pointe !). Maintenant les voyageurs et les travailleurs de la gare sont dans la poussière, en plein chantier. Certains cheminots, après huit heures passées en gare, ont l'impression d'avoir passé la journée « à poncer les murs d'une pièce pas ventilée. »

De la patience, pourquoi ? Pour avoir davantage de quais, de trains de dessertes ? Pas du tout. Les travaux prévus pour

durer cinq ans ont deux gros objectifs : l'installation du contrôle automatique de billets (passer par des portillons) et l'augmentation de la surface de commerces dans la gare.

Les travailleurs de la gare et des chantiers souffrent comme les voyageurs de ces travaux, du bruit, de l'encombrement et de la poussière.

Alors, la patience ? Pas sûre qu'elle dure.

Correspondant LO

## • Tourcoing

# L'hôpital public, vache à lait de la clinique privée

En 1999, sous un gouvernement de gauche, le maire PS de Tourcoing et le directeur de l'Agence Régionale d'Hospitalisation, de gauche également, décidaient la fermeture de la maternité publique de Marcq-en-Barœul, commune voisine de Tourcoing. Ils décidaient aussi le regroupement des maternités de l'hôpital et de la clinique de Tourcoing, un établissement privé, sous prétexte de la baisse des naissances de 6 à 7 % en un an.

En 2001, l'hôpital signait un contrat pour la location de locaux appartenant à la clinique. Le montant du loyer était fixé par la clinique et elle se ferait aussi rembourser les travaux de cons-

truction et les taxes foncières... pendant quinze ans. Ce bail était renouvelable une fois. Au bout de quinze ou trente ans, l'hôpital pourrait alors racheter l'établissement. C'est-à-dire qu'il le paierait deux fois...

Il s'avère aujourd'hui que la clinique de Tourcoing n'était pas en 2001 en situation de signer un tel contrat, car elle n'était plus propriétaire des locaux depuis 1997 ! Une filiale du Crédit Agricole en est le véritable propriétaire. L'hôpital se trouverait donc en situation de sous-locataire sans aucun droit ! Le montage était à la limite de l'escroquerie.

L'ancienne direction de l'hôpital s'était aussi engagée à

prendre en charge la moitié des frais de constitution du dossier. L'hôpital doit maintenant payer près de 240 000 euros de frais d'avocat, d'architecte, de cabinet conseil et autres consultants... qui ont travaillé contre lui, pour préparer cet accord scandaleux !

De plus, le projet de l'architecte cache l'entrée de l'hôpital et la prévoit par la façade arrière, alors que la clinique, elle, a pignon sur rue. Les surfaces pour l'hôpital sont inférieures aux besoins : 19 m<sup>2</sup> pour les chambres au lieu de 22 m<sup>2</sup>, pas de salle de réunion, pas de chambre de garde, ni de local ménage et de local biomédical ; la largeur des couloirs ne per-

met pas le croisement des lits ; pas de fenêtres en rez-de-chaussée, etc. Quant aux services de biologie, ils seraient assurés par la clinique, alors que l'hôpital a un laboratoire... Il faut bien servir les petits copains ! Et il faut en ménager d'autres, puisque les gardes ne seraient assurées que par les médecins de l'hôpital, les médecins de la clinique évitant ainsi la contrainte du travail des week-ends et des jours fériés.

La nouvelle direction de l'hôpital tente de faire machine arrière. Une des solutions serait que l'hôpital devienne propriétaire des terrains. Mais, dans la mesure où l'État ne donne aucun moyen supplémentaire

et rend la chose encore plus difficile avec la tarification à l'activité, cela impliquerait un endettement supplémentaire, ce qui n'est pas non plus acceptable. Ce serait pourtant à l'État de donner les moyens aux hôpitaux de fonctionner.

Les propriétaires de la clinique privée n'ont aucun scrupule à tenter de prendre à la gorge le service public. Ils exigent qu'il leur serve de vache à lait, avec le soutien des autorités ! Alors il va bien falloir que le personnel et la population se fâchent pour défendre leurs intérêts, si les autorités ne le font pas.

Correspondant LO

## • La Poste – Lyon

# Économies sur les salaires

Cette année, à la Grande Poste de Lyon, les remplaçants saisonniers des facteurs pour la période d'été ont été embauchés sur la base de 27 heures par semaine, au lieu de 31 heures hebdomadaires l'an dernier.

Ces 31 heures avaient déjà un parfum d'escroquerie, puisque les facteurs titulaires sont, pour leur part, payés sur la base de 35 heures par semaine.

Le prétexte avancé par la direction est que ces jeunes, ne connaissant pas le tri pratiqué dans l'établissement, ne peuvent pas participer à cette activité. Ils doivent donc commencer leur vacation après. C'est évidemment un faux prétexte : les opérations de tri ne durent jamais aussi longtemps, même au plus fort de l'activité. Et puis, l'activité qu'on leur confie n'a pas diminué de quatre heures depuis l'année dernière.

Le résultat, c'est d'une part que la paie devient de moins en moins attrayante et, d'autre part, que les dépassements horaires non payés ne sont pas rares chez les saisonniers, surtout dans leurs débuts. Certains viennent avant l'heure officielle de leur prise de service, pour ne pas se mettre en difficulté, et d'autres finissent au-delà de l'heure de fin de vacation.

Le samedi notamment, qui est une journée particulière-

ment chargée car il y a deux tournées, les titulaires expérimentés terminent à 13 heures 30. Les jeunes, forcément moins expérimentés, ne sont payés que jusqu'à midi, mais doivent quand même terminer le travail.

Les petites économies mesquines de la direction ne se font pas seulement aux dépens de ces jeunes, mais aussi de pas mal de titulaires, qui doivent souvent leur donner un coup de main pour qu'ils puissent s'en sortir sans dépassements horaires.

Correspondant LO

## • La Poste-Paris 16

# « Passer comme une lettre à la poste », une expression périmée

Pendant le mois de juillet, dans le 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris, lettres et recommandés se sont accumulés et ont été distribués avec deux, trois jours voire une semaine de retard. Après l'avoir fait dans bien des bureaux parisiens, la direction de La Poste avait en effet transformé complètement la distribution du courrier à Paris 16 en mettant en place, le 5 juillet dernier, la « tournée unique », c'est-à-dire une seule distribution quotidienne. Tout cela évidemment dans le but de supprimer des emplois, près de 150 sur les 720 existants, dont une trentaine de CDD. À Paris 16, c'est en fait la moi-

tié des emplois de facteurs qui ont été supprimés. Le bilan est catastrophique tant pour le personnel que pour le service rendu.

Dans un courrier envoyé en juin aux usagers, la direction garantissait une meilleure qualité de service, avec la totalité du courrier et des recommandés distribuée chaque jour, y compris le samedi et, qui plus est, plus tôt dans la matinée. Elle prétendait même que cela contribuerait à améliorer les conditions de travail des postiers.

Mais si l'effectif des facteurs a été réduit de moitié, le volume de courrier est resté le même. Toute une partie du courrier n'a pu être trié et distribué le jour même. Il est resté certains jours jusqu'à près de 100 000 plus, sur un total de 500 000 distribués quotidiennement dans l'arrondissement ! Pour les recommandés, jusqu'à 1 500 ont été en attente de distribution. Des cadres allaient jusqu'à les distribuer eux-mêmes, sans tenir compte des réexpéditions et des procurations. Les appels téléphoniques pleuvaient sur le service des réclamations, les chefs d'équipe et les bureaux de poste voisins. C'est ainsi qu'on a pu voir des cadres ou des agents se mettre à rechercher des recommandés qui s'entassaient dans des bacs, pour y trouver le pli contenant le billet d'avion pour un départ le lendemain ou les clés de la location de vacances déjà commencée.

Dans cet arrondissement cossu qui compte des ambassades, des cabinets d'avocats et des particuliers

« influents », certains ont menacé la direction de porter plainte. Quant aux réexpéditions de courrier, multiples en cette période de vacances, elles étaient enregistrées avec beaucoup de retard, ou pas du tout !

Pour les facteurs, le nombre d'immeubles qu'ils ont à desservir s'est rallongé. De grandes avenues qui auparavant étaient divisées en deux ou trois tournées n'en font plus qu'une. Ce qui veut dire plus de poids dans les caddies ou dans les sacs, sur une plus grande distance.

En juin, les postiers de Paris 16 avaient déjà fait grève contre cette réorganisation et les suppressions d'emplois. Le 15 juillet, la quasi-totalité des facteurs, auxquels s'étaient joints des agents d'autres services, ont également débrayé pendant trois heures à l'appel de la CGT.

Rappelons que cette « réorganisation » de Paris 16 s'inscrit dans un vaste plan de restructuration, avec en vue une future privatisation d'au moins une partie des services. Rien que sur Paris, 2 000 suppressions d'emplois de facteurs ont été programmées entre 2003 et 2006. Au niveau national, si nous laissons faire, cinquante mille emplois de postiers auront disparu d'ici quelques années.

En attendant, à Paris 16, un certain nombre d'entre nous sont décidés à montrer que ce n'est pas avec leur accord que tout cela se passe.

Correspondant LO



Grève de postiers à Paris 14, mars 2004.

## • L'anniversaire du débarquement en Provence

# Une mise en scène indécente

À l'occasion des cérémonies de commémoration du débarquement en Provence, durant le week-end du 15 août, on a évoqué les vétérans venus à l'époque des colonies françaises, et qui ont participé à cette opération. Certains ont été décorés, et Chirac leur a rendu hommage. Mais ce geste est tout symbolique et bien tardif, quand on sait avec quel mépris les gouvernements français successifs ont traité ces combattants coloniaux.

Le 15 août 1944, quand 450 000 soldats ont débarqué dans le sud de la France, occupée par l'armée allemande, il s'agissait pour l'état-major allié d'ouvrir un second front, après le débarquement du 6 juin 1944 en Normandie. Les troupes prenant part à cette opération étaient pour moitié anglo-américaines et pour moitié françaises. Mais près de 100 000 soldats débarquant en Provence étaient en fait des Maghrébins ou des Africains.

Ces « volontaires » avaient bien souvent été recrutés de force dans les colonies pour constituer l'armée d'Afrique – un corps d'armée qui comptait 500 000 soldats coloniaux encadrés par des officiers exclusivement européens. Ils allaient prendre part au débarquement en Provence, puis aux batailles qui suivirent jusqu'en 1945 et parfois même à la guerre d'Indochine. Les troupes coloniales subirent d'ailleurs des pertes massives, car elles

combattaient souvent en première ligne. Pendant ce temps, la population d'Afrique du Nord, qui revendiquait son indépendance, subissait une répression massive et meurtrière, comme par exemple à Sétif en Algérie dès le 8 mai 1945.

Si l'État français a donc su utiliser les troupes coloniales comme chair à canon durant la Deuxième Guerre mondiale, il ne les a pas pour autant traitées avec moins de mépris au lendemain de la guerre. Les vétérans des colonies n'ont même pas touché

une pension égale à celle des vétérans de la métropole. Les retraites militaires et les pensions d'invalidité des troupes coloniales ont été gelées, au moment de l'indépendance de leurs différents pays d'origine. Autour de l'année 2000, un vétéran français touchait donc quatre fois plus qu'un vétéran guinéen et sept fois plus qu'un vétéran tunisien ! Un des vétérans invités à la commémoration, originaire du Burkina-Faso et ayant quinze ans de service, ne perçoit aujourd'hui que l'équivalent de 75 euros par

trimestre !

Les pensions des vétérans coloniaux ont certes été revues à la hausse en 2003. Encore cette mesure n'a-t-elle été prise qu'à la suite d'une plainte d'un vétéran sénégalais, et ne prévoit qu'une revalorisation de 20 % appliquée sur les quatre dernières années. Le prétexte est de tenir compte du niveau de vie dans les pays concernés ! À ceux qui s'en offusqueraient, le ministre de la Défense, Michèle Alliot-Marie, a répondu que ce seraient des « démagogues ».

Les commémorations du sixième anniversaire du débarquement en Provence auront donc surtout permis à Chirac, à Raffarin ou à d'autres membres du gouvernement de parader sur le porte-avions *Charles-de-Gaulle*. Des vétérans ont été décorés pour la galerie, ils n'ont rien obtenu d'autre qu'un hommage de façade. Un Béninois décoré de la Légion d'honneur résumait bien cette situation en déclarant : « C'est très élogieux pour moi d'avoir été décoré. On se rappelle de nous, mais pas pécuniairement. »

Mais la politique des gouvernements français envers les vétérans des colonies n'a pas changé sur le fond. À l'image du mépris dans lequel ils tenaient et tiennent toujours les peuples des pays que l'impérialisme français a colonisés.

George BLANDIN



## Quelle libération ?

La presse rappelle que la moitié des troupes dites « françaises » qui ont débarqué en Provence en 1944 étaient constituées par ce qu'on appelait alors des « troupes coloniales » : des Marocains, des Algériens et des Sénégalais (en fait, des Africains de ce qui était toute « l'Afrique occidentale française »).

Tous des peuples à qui de Gaulle avait pratiquement

promis l'indépendance, dans son discours de Brazzaville au début de l'année 1944, en leur disant en gros qu'ils se battaient pour la liberté, la leur comprise. Mais bien sûr, la guerre terminée, l'État français n'a pas tenu parole.

On ne peut même pas dire que c'était une escroquerie, car la plupart de ces soldats n'étaient pas volontaires, mais avaient purement et simplement été enrôlés de force pour défendre

un pays qui les opprimait.

L'indépendance – toute relative – ils ne l'eurent qu'après 1958, quand de Gaulle leur donna, par référendum, à choisir l'indépendance relative, à condition qu'ils entrent dans ce qu'on appela alors la « Communauté », une forme de sujétion politique et économique. Seule la Guinée refusa et opta pour l'indépendance politique immédiate. Elle fut alors victime d'un sévère embargo économique de

la part de la France. Quant aux Algériens, ils durent se battre pour conquérir leur indépendance, comme l'avaient fait avant eux les Marocains et les Tunisiens. Une guerre qui dura huit ans et fut ponctuée de massacres et de tortures.

Voilà pourquoi, en cet anniversaire du débarquement en Provence, il est indécent de ne penser qu'à ce qu'on a appelé la libération de la France.

## Les vacances dorées d'un « champagne socialist »

En France on appelle cela la « gauche caviar ». En Angleterre on dit les « champagne socialist », et leur représentant le plus en vue est le Premier ministre Tony Blair dont les vacances dorées font jaser.

Des îles de la Barbade à la Sardaigne puis à la Toscane, Blair et sa petite famille ont le chic pour se faire inviter par

des milliardaires, le chanteur Cliff Richard, le prince Strozzi et Silvio Berlusconi, son collègue italien, chez qui il passe deux jours dans une villa qui serait plus vaste que l'État du Vatican... Le tout, s'il avait dû payer, lui aurait coûté près de 150 000 livres, soit presque autant que son salaire de Premier ministre, 175 000 livres par an.

Apparemment, cela ne choque pas ce Premier ministre travailliste, donc soi-disant de gauche, d'être l'invité de tous ces richards, une star de la chanson, un vieil aristocrate italien ou encore, comme Berlusconi, un homme d'affaires véreux à qui ses milliards ont permis de se lancer dans la politique, mais lui, à droite.

Mais après tout, la politique que mène le prétendu « travailliste » Tony Blair ne vise qu'à servir les intérêts de tous ces hommes, pour les rendre encore plus riches et plus puissants. Alors, ces vacances à l'œil ne sont finalement qu'une sorte de pourboire, qu'il peut estimer avoir largement mérité.

Cédric DUVAL

## Contre la liberté des femmes jusqu'à son dernier souffle

« La France et le Saint-Siège se rejoignent dans le combat pour un monde qui place l'homme au cœur de tout projet », a déclaré Chirac en accueillant le pape à Lourdes. Un combat pour l'homme, cela reste à démontrer, mais certainement pas pour les droits de la femme... Tant qu'il lui restera un souffle, le pape luttera contre le droit des femmes à choisir librement leur maternité. « À vous tous, frères et sœurs, je lance un appel pressant pour que vous fassiez tout ce qui est en votre pouvoir pour que la vie, toute vie, soit respectée depuis la conception jusqu'à son terme naturel. La vie est un don sacré dont nul ne peut se faire le maître. »

Pour le chef des catholiques, c'est entendu, une femme n'a pas à être maîtresse de sa propre vie. Il y a toujours un sentiment d'indécence devant ces vieux messieurs qui ont fait vœu de chasteté tout en voulant obliger des femmes à devenir mères.

Bien entendu, sur un plan juridique, la population du Vatican, prélats, évêques et gardes suisses, est peu concernée par la prohibition de l'avortement par son chef d'État. De ce point de vue, le pape est moins dangereux en tant que chef d'État du Vatican qu'en tant qu'inspirateur du très catholique gouvernement de l'Irlande, dont la législation interdit l'interruption volontaire de grossesse, car l'influence du pape dépasse malheureusement les limites du Vatican. Mais ici en tout cas, libre à ceux et celles qui en sont victimes de s'en affranchir. C'est bien la preuve que, pour être libre de son corps, il faut déjà l'être dans sa tête.

Christian BERNAC

## Ça ne rapporte pas Lourdes

La visite du pape à Lourdes, le 15 août, n'a amené ni la foule, ni les recettes escomptées, et elle se solde par un déficit financier. Pour les institutions religieuses qui l'ont organisée, les dépenses d'environ 1,5 million d'euros sont largement supérieures aux recettes, c'est-à-dire aux dons des pèlerins, qui n'ont été que de... 200 000 euros. L'évêque de Lourdes a expliqué que l'Église avait demandé 10 euros à chaque pèlerin mais que les 200 000 personnes venues n'ont donné, en moyenne, qu'un euro par personne. Résultat, il envisage de faire un emprunt bancaire.

Bref, l'Église ne fait plus recette et Lourdes 2004, ce n'était pas la multiplication des... euros.